

## SANTÉ DU LAC

Bien que l'été 2025 ait été marqué à la fois par des conditions de sécheresse et un épisode de précipitations extrêmes, la santé globale du lac s'est améliorée. Les niveaux de phosphore sont revenus à leurs valeurs habituelles, indiquant une bonne stabilité de la qualité de l'eau.

Pour consulter les résultats complets des analyses :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

Lac Hughes RSVL #571

## SUIVI DES PLANTES AQUATIQUES ET DES ALGUES

Une surveillance annuelle a été réalisée le long du rivage et dans les eaux plus profondes à l'aide d'un aquascope.

Aucune espèce de plante aquatique envahissante n'a été détectée.

Aucun myriophylle à épi n'a été observé dans les lacs de Gore ou de Mille-Isles où des suivis ont été effectués.

Les résidents sont encouragés à inspecter régulièrement leur rive et à signaler toute végétation inhabituelle, prolifération d'algues ou autre changement dans les conditions du lac.

La détection précoce et le signalement par les propriétaires riverains jouent un rôle essentiel dans la protection du lac.

De nouveaux bénévoles effectueront également des patrouilles du littoral afin de compléter les activités de surveillance déjà réalisées par les résidents.

## ACTIVITÉ SUR LES PLANTES AQUATIQUES DU LAC

Une activité d'identification des plantes aquatiques aura lieu le samedi 1er août (avec une date de reprise : dimanche 2 août).

Les participants auront l'opportunité d'apprendre à reconnaître les différentes plantes aquatiques présentes dans le lac et comment les identifier.

Tous les résidents et usagers du lac sont invités. Des détails supplémentaires seront communiqués ultérieurement.

## STRATÉGIE D'INTERVENTION – MYRIOPHYLLE À ÉPI

Le myriophylle à épi demeure la principale préoccupation pour nos lacs.

Cette plante extrêmement envahissante est à nos portes. Bien qu'elle n'ait pas été détectée dans notre lac, une stratégie d'intervention a été élaborée afin d'assurer une réponse rapide et coordonnée en cas de détection. Un résumé de cette stratégie est joint à ce rapport.

Le plan complet sera publié ultérieurement sur le site web de l'association pour consultation par les résidents.

**NE PAS TRANSFÉRER DE BATEAUX D'UN LAC À UN AUTRE CONSTITUE LA MEILLEURE MESURE DE PRÉVENTION CONTRE TOUTES LES ESPÈCES ENVAHISSANTES.**

**FONDS D'URGENCE ENVIRONNEMENTAL  
ET  
COTISATION DES MEMEBRES ASSOCIATION LAC HUGHES**

Lors d'une récente réunion du conseil d'administration, il a été convenu qu'un montant de 5000 \$ serait alloué à un fonds de réserve environnemental. Ce fonds permettra de s'assurer que l'Association est prête à intervenir rapidement en cas d'urgence environnementale, comme une infestation de myriophylle à épi.

Par conséquent, il est particulièrement important de fournir un effort soutenu pour percevoir les cotisations annuelles des membres. Les cotisations étaient de 35 \$ en 2025 et les années précédentes, et cette année elles ont été fixées à 40 \$.

Il est facile d'oublier de payer sa cotisation, et certains ont peut-être involontairement omis une ou plusieurs années. Si c'est votre cas et que vous souhaitez effectuer un paiement rétroactif, votre soutien serait grandement apprécié.

Les cotisations sont généralement perçues en juin et juillet, autour de la tenue de l'assemblée générale annuelle et de la distribution de l'infolettre.

**2026: \$40**

**2025 & 2026: \$75**

**2024, 2025 & 2026: \$110**

Les cotisations peuvent être acquittées par virement électronique à [ctc064@bell.net](mailto:ctc064@bell.net)

**Veuillez inclure votre adresse au lac dans le message. MERCI**

## **BÉNÉVOLES RECHERCHÉS**

Les bénévoles sont toujours les bienvenus pour participer aux activités de gestion environnementale du lac. Les possibilités incluent la patrouille du littoral, les activités liées aux plantes aquatiques et d'autres projets visant à protéger et préserver la santé du lac. Les résidents intéressés à participer à des projets environnementaux sont invités à communiquer avec Heather, Bruno ou tout autre membre du conseil d'administration de l'Association.

COMITÉ ENVIRONNEMENT DE LHA

Heather McCullough [heathermcc71pp@gmail.com](mailto:heathermcc71pp@gmail.com)

Bruno Estebeteguy [sfarago@sympatico.ca](mailto:sfarago@sympatico.ca)

## **Embarcations : chaloupes, Kayaks, canots, pontons, etc.**

Pour lutter et protéger notre lac de la pollution, l'association du Lac Hughes souligne que les embarcations extérieures ne peuvent pas être mise à l'eau, car elles constituent une menace.

Nous remercions d'avance les propriétaires d'interdire leurs invités d'emmener leurs propres embarcations lors des visites du Lac Hughes.

Pour les nouveaux arrivants ou pour les résidents qui désirent acheter une embarcation d'occasion, celle-ci doit être inspectée, lavée sous pression et séchée pendant 5 jours et inspectée à nouveau avant qu'elle puisse être mise à l'eau.

## **Feux d'artifice**

Aussi beaux soient-ils dans le ciel, les feux d'artifice sont interdits sur et autour du lac Hughes. Ils ont un impact dévastateur sur l'environnement surtout lorsqu'ils se retrouvent au fond du lac. Les feux d'artifice sont toxiques (contiennent des substances cancérigènes), présentent un risque d'incendie important, sont une source majeure de pollution sonore et sont préjudiciables à nos animaux de compagnie et à la faune. Veuillez continuer à protéger notre magnifique lac et ses environs.

En raison des étés de plus en plus secs, les feux d'artifice sont maintenant interdits sur tout le territoire de la MRC principalement en raison des feux de forêts qu'ils peuvent provoquer.

Pour plus d'informations consulter : <https://www.sopfeu.qc.ca/>

## **Plantes invasives**

Nous devons rester vigilants et surveiller de près les plantes invasives.

Les trois principales plantes envahissantes ont été localisées sur le territoire de la municipalité de Gore et autour du lac :

La renouée du Japon

La salicaria comme et

Phragmites - Le roseau commun

**Des volontaires sont recherchés pour tenter d'exterminer-contrôler des foyers importants de renouée du Japon, localisée à différents endroits sur le lac. Veuillez s'il vous plaît contacter Bruno Estebeteguy : [sfarago@sympatico.ca](mailto:sfarago@sympatico.ca)**

Informations sur les plantes invasives :

<https://journaldelachute.com/quebec-interdit-31-plantes-envahissantes-ce-qui-change-des-le-4-juin/>

# **Stratégie d'intervention contre le myriophylle à épis**

## **Résumé exécutif**

**Objectif :** Fournir un cadre d'intervention pratique en cas de détection du myriophylle à épis, une plante aquatique exotique envahissante.

### **1. La prévention demeure la meilleure solution**

Le lavage obligatoire des embarcations, la sensibilisation du public, l'affichage, les inventaires annuels des plantes aquatiques et les règlements municipaux constituent les mesures les plus efficaces et les moins coûteuses. Tous les usagers devraient appliquer la méthode « Nettoyer, Vider, Sécher ».

**LAC HUGHES: LES EMBARCATIONS EXTÉRIEURES NE PEUVENT PAS ÊTRE MISE À L'EAU.**

### **2. Si le myriophylle à épis est détecté**

Confirmer l'identification, cartographier les zones touchées, installer des bouées pour limiter la circulation nautique, recueillir les données pertinentes sur le lac et consulter rapidement des experts. Une détection précoce augmente considérablement les chances de succès.

### **3. Méthodes de contrôle**

L'arrachage manuel est privilégié pour les petites infestations puisqu'il préserve davantage l'environnement et les plantes indigènes. Les barrières benthiques (toiles ou tapis) peuvent être utilisées pour les colonies plus denses, mais éliminent également la végétation sous-jacente. Les grandes infestations nécessitent une évaluation spécialisée.

### **4. Réglementation et autorisations**

Avant toute intervention, consulter le MELCCFP et les autorités concernées afin de confirmer les autorisations requises. Les exigences provinciales, fédérales, fauniques et municipales peuvent varier selon la méthode utilisée.

### **5. Financement et ressources**

Les projets sont généralement financés par les municipalités, les associations de lacs, les riverains et, lorsque possible, par des subventions gouvernementales. Une infestation importante peut coûter entre 100 000 \$ et 250 000 \$ sur trois ans, d'où l'importance d'agir rapidement.

### **6. Suivi à long terme**

Une surveillance d'au moins cinq ans est recommandée au moyen d'inventaires annuels et d'inspections des zones traitées, puisque les graines peuvent demeurer dormantes pendant plusieurs années.

**Message clé : Détection précoce + Intervention rapide  
= Coûts minimaux et meilleures chances de succès.**